



Paris, le 24 janvier 2006

Michel Duraffourg est nommé Président de la Ccmoss

Michel Duraffourg a été nommé Président de Ccmoss (Commission Consultative des Marchés des Organismes de Sécurité Sociale) par Arrêté du ministre de la santé et des solidarités du 23 décembre 2005, paru au Journal Officiel du 31 décembre 2005.

La Ccmoss, dont le secrétariat vient d'être confié à l'Ucanss, est chargée de fournir aux personnes responsables des marchés une assistance pour l'élaboration ou la passation des marchés.

MICHEL Duraffourg est Inspecteur général des affaires sociales et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1985).

Diplômé d'études supérieures de droit public, titulaire d'un D.E.A en sciences politiques et d'un Capes de sciences économiques et sociales, il participe à la préparation de la réforme hospitalière de 1991 puis rejoint en 1993 le cabinet de Madame Simone VEIL pour prendre en charge les dossiers de l'assurance maladie.

De retour à l'IGAS en 1995, il occupe les fonctions de Secrétaire général adjoint de la commission de contrôle des mutuelles et des institutions de prévoyance.

A l'automne 1997, il réintègre les services actifs de l'IGAS pour participer à la réorganisation des rapports contractuels entre l'Etat et l'hospitalisation privée.

En 2003, il rejoint la Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique dont il devient le Délégué général, poste qu'il occupe jusqu'en Décembre 2005.

CONTACT PRESSE

AGENCE AUVRAY & ASSOCIES
Violaine de LAAGE - Sandrine AUVRAY
97, bd Malesherbes - 75008 Paris
Tél. : 01 58 22 21 11 - Fax : 01 42 93 08 01

L'Ucanss en bref

Créée en 1970, l'Ucanss exerce la responsabilité de l'employeur dans le dialogue social national et la négociation de la convention collective avec les organisations syndicales.

Elle a à sa tête deux instances dirigeantes : le Conseil d'orientation et le Comité exécutif des directeurs.

Le Comité exécutif des directeurs est l'instance opérationnelle de l'Ucanss. C'est lui qui, notamment, propose le programme de négociation collective et qui définit le mandat du directeur de l'Ucanss pour les négociations.

Le Conseil d'orientation adopte les orientations de gestion des Ressources Humaines du régime général de Sécurité sociale.